

Réponse du Conseil administratif du 20 septembre 2023 à l'interpellation écrite du 28 avril 2021 de M. Olivier Gurtner: «Passerelle du Mont-Blanc: à quand la réalisation?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

La présente interpellation concerne la passerelle piétonne du Mont-Blanc, dont le projet de M. Pierre-Alain Dupraz était lauréat du concours de 2011. Il prévoit un belvédère pour les piétons et permettrait de terminer le U cyclable, dont les deux versants de la rade ont été terminés. Il s'étend sur une portée de 280 m, avec l'appui d'un pilier unique, et est estimé à 26 millions de francs dont 5,6 millions de francs pris en charge par le fonds d'infrastructures.

Bloqué par des manœuvres dilatoires d'un ancien élu du Parti libéral-radical et par l'esprit chicanier de la Compagnie genevoise de navigation (CGN), le projet est au point mort depuis novembre 2018. Ce malgré une volonté évidente exprimée au Conseil municipal de la Ville et au Grand Conseil du Canton de Genève, avec par exemple:

- la motion M-1073, «Pour que se réalise la passerelle du Mont-Blanc!» (2013);
- le projet de délibération PRD-156, «Ouvrons un crédit d'étude de 2 millions de francs visant à mener les études sur le projet lauréat de passerelle piétonne du Mont-Blanc afin de permettre enfin une cohabitation optimale des différents modes de transports sur le pont du Mont-Blanc (automobiles, cyclistes, transports publics et piétons)»;
- la résolution R 833, «Réalisons ensemble le projet fédérateur de la passerelle piétonne du Mont-Blanc!».

L'interpellation au Conseil administratif pose donc les questions suivantes:

- le Conseil administratif compte-t-il maintenir le projet en l'état?
- Doit-il au besoin déplacer les embarcadères CGN ou le Conseil administratif comptet-il déplacer la passerelle en parallèle au pont du Mont-Blanc, tel que le réclame la CGN?
- Dans quel calendrier le Conseil administratif compte-t-il revenir auprès du Conseil municipal avec un projet maintenu ou remanié?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le projet de la passerelle piétonne du Mont-Blanc a été réactivé courant 2021 à travers la création d'une task force regroupant tous les acteurs concernés, notamment les services cantonaux tels que le Département du territoire (DT) ainsi que le Département de la santé et des mobilités (DSM), ex-Département des infrastructures (DI), le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), le département de la sécurité et des sports (DSSP) et la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN).

Début 2022, un accord a été trouvé entre toutes les parties sur le positionnement de l'ouvrage, notamment pour permettre un fonctionnement satisfaisant des lignes de navigation. L'ouvrage gardera un biais par rapport au pont du Mont-Blanc, et nécessitera le déplacement des deux débarcadères situés côté Jardin anglais, tel que cela a toujours été identifié dans le projet.

Depuis cette date, les études détaillées au niveau du projet ont été engagées et se sont déroulées à un rythme soutenu en vue de permettre le dépôt d'un crédit de réalisation auprès du Conseil municipal ainsi qu'une autorisation de construire à l'été 2023.

Le planning actuel prévoit un démarrage des travaux fin 2024 et une mise en service de la passerelle fin 2026. Actuellement, tous les partenaires travaillent pour tenir ces objectifs qui sont très ambitieux.

En conclusion, le Conseil administratif considère avoir répondu à cette interpellation écrite et engagé toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de la passerelle.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler